



## **DATES DES SÉANCES ORDINAIRES 2019 DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

### **AVIS PUBLIC**

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 6 novembre 2018, le conseil a adopté, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville qui auront lieu au cours de l'année 2019.

Ainsi, les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu à Rivière-Rouge :

- le mardi 15 janvier 2019 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 5 février 2019 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 12 mars 2019 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 2 avril 2019 à **19 h** à la salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
- le mardi 7 mai 2019 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 4 juin 2019 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 2 juillet 2019 à **19 h** à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 6 août 2019 à **19 h** à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 3 septembre 2019 à **19 h** à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à **19 h** à la salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
- le mardi 5 novembre 2019 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 3 décembre 2019 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud

Lorsqu'il y aura une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui sera fixée à 19 h la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la séance ordinaire du conseil de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 5<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2018**

**Pierre-Alain Bouchard**  
Greffier